

Bonjour à toutes et à tous,

Scrutin 2017 CT (et CTHSCT) des DT découpées/fusionnées

Le délai pour participer au vote et choisir des représentants des personnels aux Comités Techniques (CT) arrive à échéance.

Votre courrier postal doit être arrivé à destination avant le jeudi 6 avril, pour être pris en compte.

Si ce n'est pas encore fait, VOTEZ vite pour ce scrutin.



Si vous vous abstenez de participer à ce scrutin, nous espérons que vous n'aurez jamais besoin de représentants des personnels pour vous aider, vous défendre face à une Direction franchissant parfois les lignes blanches.

Si vous votez blanc, vous ne retenez personne pour faire face à la Direction et limiter le flou artistique savamment entretenu. Cela revient un peu au même que de voter pour des représentants qui font le choix de la chaise vide sur de longues durées. Toute ressemblance avec des circonstances ayant existé serait purement fortuite ;-)

Il en faut pour tous les goûts, à condition que ce soit clair au départ et que les conséquences soient acceptées.



Pour le SNTF-FO, la présence aux CTT/CTR est pour partie une forme de bataille qui permet d'obtenir plus de transparence. Chacun peut alors voir un peu plus loin que le quotidien de son travail.

Combien de fois nous a-t-il fallu poser des questions, recommencer, insister pour obtenir des éclaircissements sur tel ou tel projet (réorganisation, stratégie travaux/bois, etc.).

Les derniers épisodes de séparation/fusion des DT ont été particulièrement significatifs de cette situation, avec des postes plus ou moins

supprimés, des collègues mis sur la touche ou contraints de changer de métier car ne pouvant pas faire la mobilité géographique exigée...

Il en fallu de la ténacité pour arriver à comprendre ce qui changeait entre l'organigramme des postes avant et après cette réorganisation.

Nous avons alors fait des découvertes peu glorieuses pour les Directeurs :

- des postes non supprimés mais non pourvus, qui permettent des tours de passe-passe,
- des postes affichés dans le nouvel organigramme qui semblent faire doublons, mais qui sont en fait des postes provisoires sans en porter le nom...
- des adaptations acrobatiques qui ne semblent pas justifiées par le bon fonctionnement de l'organigramme, mais par des motivations individuelles.

Il est toujours plus reposant de ne pas siéger.



Ce scrutin répartira aussi les sièges aux CHSCT (Comités Techniques Hygiène, Sécurité et Santé au Travail) entre les organisations syndicales présentant des listes.

De ce côté, l'évolution globale ne va pas dans le bon sens.

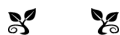
Pour le SNTF-FO, le minimum du minimum est que les problèmes que vous nous signalez soient bien mentionnés dans les PV de séance. Bien sûr, il faut siéger pour que ce soit le cas.

Nous souhaitons toujours que la Direction entende, comprenne et passe aux actes concrets pour remédier durablement aux dérives constatées depuis trop longtemps maintenant.

Si elle ne le fait pas, elle devra assumer ses responsabilités en cas d'accident, sans pouvoir se défaire par un « nous n'étions pas au courant de cette situation ».

Les constats, les enquêtes, les audits sont têtus et décrivent trop de situations de difficultés au travail.

C'est inadmissible alors qu'il y a une partie des représentants des personnels qui déploient beaucoup d'énergie pour que l'ONF et ses personnels se portent mieux.



Chacun a sa part dans les actions à mener pour améliorer la situation. Chaque personnel doit aussi se sentir concerné par tout ce qu'il entreprend professionnellement.

Vos représentants SNTF-FO entendent bien assumer leur part. Les résultats ne sont pas garantis. Rester les bras croisés garantit par contre de ne rien obtenir.

L GUILBAUD

Conséquences non expliquées !

Le SNTF-FO tient à attirer l'attention des personnels sur les conséquences (non expliquées !) d'une revendication de plusieurs organisations syndicales.

Elle concerne l'**intégration des cadres techniques dans le corps des IAE**. Même si elle semble séduisante, il vaut mieux ne pas ignorer que :

- elle génère **une perte financière nette** au moment de l'intégration dans le corps des IAE. Elle est due aux 50 points de NBI non pris en compte pour le reclassement indiciaire. Concrètement, un CATE promu IAE se retrouve à rembourser un trop perçu !!! Quelle belle promotion ! Il lui faudra plusieurs années avant de retrouver un traitement net au niveau de celui de CATE. En l'état actuel de nos informations, il restera une NBI quand la révision du statut de CATE aura été publiée au JO. Le problème sera moins important, mais ne disparaîtra pas.
- les promotions dans le corps des IAE ne sont que de quelques places annuelles, alors que les TSF promovables CATE ont 30 places accessibles tous les ans ! C'est bien le SNTF-FO qui a obtenu depuis 2016 de passer de 25 promotions annuelles à 30. Si des organisations syndicales en viennent à demander (même indirectement) **une diminution des promotions...**

Maths post-modernes

Sur Intraforêt, une Brève du 16 mars (3d138) présentait la conférence de presse du DG ONF qui avait réuni... la presse.

La mise en avant de l'enjeu « ressources humaines » prête à sourire quand on connaît la « hauteur » du dialogue social à l'ONF.



Dans le texte de cette Brève, **deux informations se télescopent bruyamment** : « **départ en retraite d'environ 2 000 de ses agents d'ici 2020** » « **recruter près de 800 nouveaux collaborateurs par an d'ici cette date** ».

Si nous comptons bien de 2017 à 2020, il y a quatre années, soit 4×800 recrutements annuels, soit 3 200 « *nouveaux collaborateurs* ». Il y a un écart un peu fort entre ces 3 200 recrutements et les 2 000 départs à la retraite.

Qui a dit augmentation des effectifs ?

Ces chiffres cachent une réalité un peu différente, ce qui est devenu une très mauvaise ha-

bitude de langage. Il faut aller lire « la fiche Ressources humaines : les enjeux » qui détaille :

- 350 embauches en remplacement de départs à la retraite ;
- 150 embauches destinées à remplacer des personnels quittant l'ONF dans le cadre de leur évolution de carrière ;
- 300 recrutements de personnels en alternance (apprentis et personnes en contrats de professionnalisation).

$350 + 150 = 500 \times 4 = 2\,000$ départs à la retraite. Nous y voilà !

Les personnels en alternance sont confondus avec les personnels permanents de l'ONF.

Ce mélange des genres confirmerait-il la dérive de ce type de recrutement « pas cher » qui aboutit à du sous-emploi ? Si l'on veut vraiment les aider à acquérir des compétences diplômantes, les alternants génèrent une activité supplémentaire pour les personnels. Elle revient à chaque renouvellement d'alternant. Il ne s'agit pas de leur faire faire le travail de personnels mis en sous-effectifs.

Après les entreprises manufacturières face à la concurrence des pays « à bas coûts » du travail, les artisans et TPE face aux auto-entrepreneurs, les entreprises du bâtiment face aux emplois détachés, voici les personnels ONF mis en concurrence sur le coût du travail avec des contrats d'alternance.

A quand un Directeur en contrat d'apprentissage ?



Par ailleurs, nous vous invitons à lire le « le fichier le dossier de presse » (fichier PDF en bas de la Brève), qui liste les **entreprises mécènes partenaires de l'ONF**.

A notre connaissance, cette facette de l'ONF reste très discrète en interne. A chacun de juger de l'intérêt de ces mécénats vis à vis d'entreprises un peu sous le feu de critiques éthiques.

La rédaction

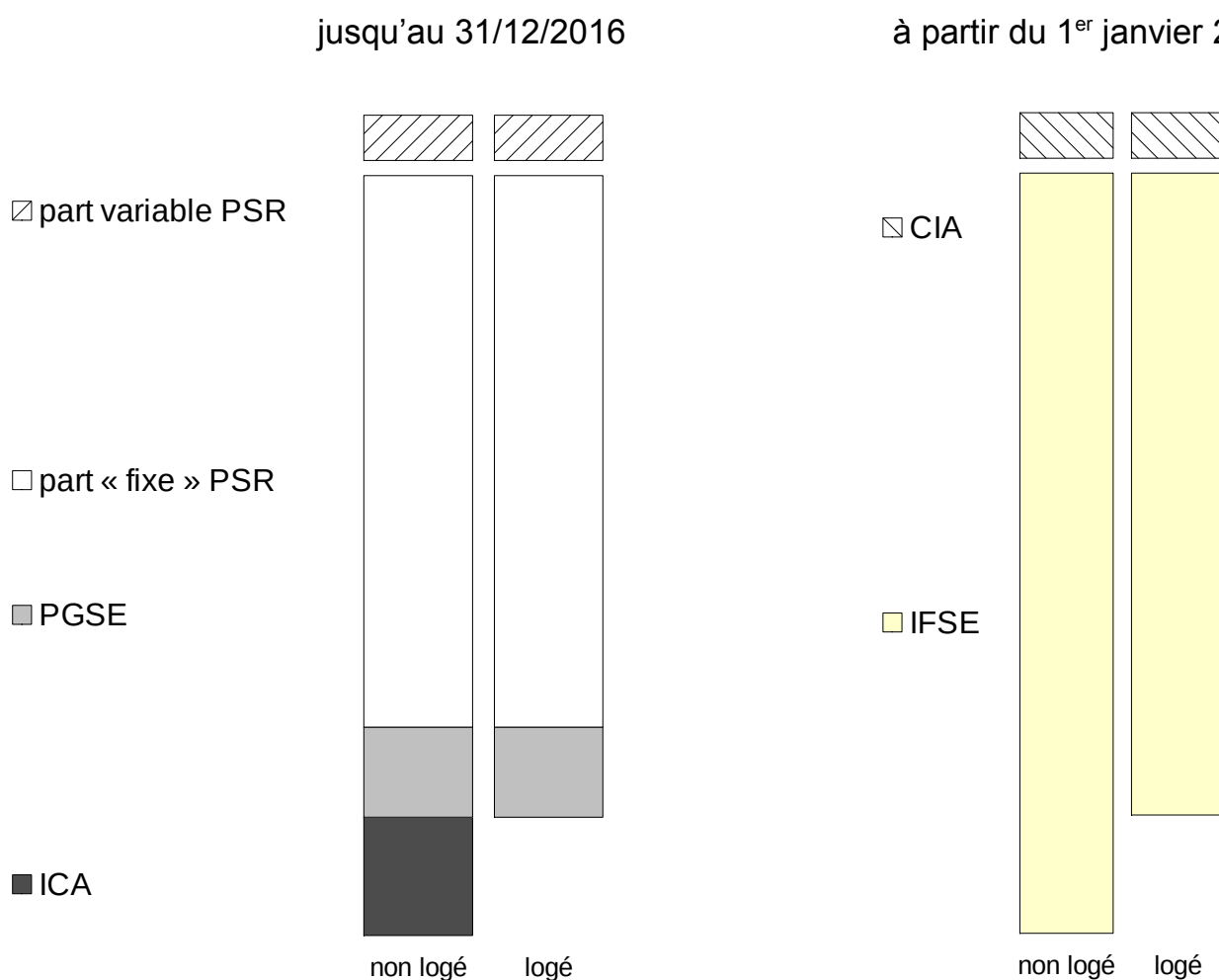
RIFSEEP pour les personnels techniques

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) continue sa mise en place, avec les primes des personnels techniques fonctionnaires (titulaires et stagiaires) à compter du 1^{er} janvier 2017 (sauf pour les IAE).

Nous illustrons ce changement avec les deux illustrations ci-dessous.

Vous trouverez des explications plus détaillées dans le numéro 178 d'Info Adhérents SNTF-FO, des informations sur les nombreux changements intervenus sur les bulletins de paye depuis le 1^{er} janvier, ainsi que sur les perspectives à envisager.

Pour recevoir Info Adhérents SNTF-FO, rejoignez-nous à l'aide du bulletin d'adhésion au dos de ce numéro.



Le SNTF-FO est un syndicat apolitique sans dogmes intangibles, qui se construit à partir des apports de ses sympathisants, adhérents et membres actifs.

Le SNTF-FO cherche avant tout des échanges argumentés sur le fond des dossiers, en se gardant de toutes attaques ou dénigrement de personnes.

Le SNTF-FO défend un projet pour l'ONF, accessible sur **Intraforêt : Accueil > Pages d'information syndicale > SNTF-FO > Sommaire**. Inutile de casser l'ONF actuel pour un avenir des plus incertain dans l'environnement de 2017. Nous préférons renforcer l'EPIC dérogatoire qui existe et qui a une raison d'être.

7 L'adresse de courriel sur le bulletin ci-dessous nous permettra de te faire parvenir l'**INFO ADHÉRENTS** : FEUILLE D'INFORMATION te tenant au courant de l'actualité de la vie syndicale.

A tout moment, et sur simple demande de ta part, tu as la possibilité de ne plus être destinataire de cette info. Pour notre part, nous arrêterons de te la faire parvenir douze mois après ta dernière cotisation.

Le montant de cette cotisation génère un **crédit d'impôt sur les revenus pour 66 % de son montant** (dans la limite de 1% du montant du revenu brut). Il réduit le montant de l'impôt à régler ou est restitué pour la partie qui dépasse l'impôt dû, ce qui peut aller jusqu'à son remboursement complet si vous êtes non imposable.

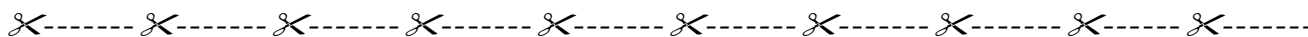
grade	Montant de la cotisation	Crédit d'impôt	Reste à charge
TF	95 €	62,70 €	32,30 €
TFP	110 €	72,60 €	37,40 €
CTF	140 €	92,40 €	47,60 €
CATE	160 €	105,60 €	54,40 €
IAE	160 €	105,60 €	54,40 €
retraité	60 €	39,60 €	20,40 €

En cas de déduction des frais réels (au lieu de l'abattement de 10%), le montant de la cotisation syndicale est à inclure intégralement dans ces frais.

Pour les fonctionnaires comme pour les contractuels, merci de retenir le grade correspondant à votre situation.

Envoyer le coupon ci-dessous renseigné et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre du SNTF-FO) à l'adresse :

GUILBAUD Laurent – SNTF-FO 7 RUE PH BERGER 90000 BELFORT



SYNDICAT **N**ATIONAL DES PERSONNELS **T**ECHNIQUES **F**ORESTIERS - **FO**

ADHESION 2017

COTISATION ANNUELLE >>

NOM : Prénom :

adresse postale :

tel. :
 n° agence :
 adresse courriel **7**
 conserver l'adresse actuellement utilisée
 ne désire pas recevoir Info Adhérents
 changement ↗ inscription ↗

- TF** 95 €
- TFP** 110 €
- CTF** 140 €
- CATE** 160 €
- IAE** 160 €
- retraité** 60 €

T partiel % €

- demi-tarif si :
- 1^{ère} adhésion**
 - stagiaire**
 - CLM/CLD**